



**Municipalité
de
Tolothenaz**

PREAVIS N° 01– 2015

**DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

**MAISON DE COMMUNE
CHANGEMENT DE CHAUFFAGE ET
DETECTION INCENDIE**

DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 41'500.-

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

Durant 2013, les travaux de réparations du chauffage de la Maison de Commune se sont élevées à un total de CHF 1'121.55 (vase d'expansion Statico SD 80). D'autre part, le devis pour la révision de citerne s'élève à CHF 4'200.-. La chaudière actuelle date de 1989.

PRESENTATION DU PROJET

Il était prévu dans le dernier préavis relatif aux transformations du bureau communal de changer le chauffage de ce bâtiment, mais ce préavis a été refusé en 2013. Par contre, il reste d'actualité de changer ce chauffage, au vu de son état d'une part, et d'autre part en fonction des frais relatifs à la révision de citerne.

De plus, l'arrivée du gaz se trouve dans le sous-sol du bâtiment communal, et la Municipalité trouve opportun d'effectuer ce changement avant des frais plus importants qui ne sauraient guère tarder.

Selon la demande de notre future archiviste qui trouve le bâtiment communal magnifique par sa construction et son architecture, la Municipalité souhaite également équiper tout le bâtiment de détecteurs d'incendie. En effet, toutes les archives relatives à la construction se trouvent dans ces locaux et il est important de les préserver au maximum.

DEVIS DES TRAVAUX

La Municipalité est possession des devis suivants :

Chauffage à gaz	CHF	27'500.00
Détecteurs d'incendie	CHF	7'000.00
Electricité	CHF	7'000.00
TOTAL DES TRAVAUX (TTC)	CHF	41'500.00

COUT ENTRETIEN ANNUEL

L'abonnement de base pour un à 5 critères d'alarme/dérangement et contrôle pour enclenchement s'élève à CHF 85.-/mois, soit un total annuel de CHF 1'020.-.

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Tolochenaz vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE TOLOCHENAZ

- Vu le préavis 01-2015 de la Municipalité,
- Ouï les rapports des commissions désignées pour étudier ce dossier
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'adopter le préavis tel que présenté relatif à un crédit pour le changement du chauffage et la pose de détecteur d'incendie.
2. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que décrits dans ledit préavis.
3. D'autoriser la Municipalité à prendre cette somme sur la bourse communale.
4. De prélever le coût total de l'entretien annuel de CHF 1'020.- par le compte 351.3141.0
4. D'autoriser la Municipalité à amortir cette somme sur 3 ans.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 janvier 2015.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic
Salvatore Guarna

Guarna



La Secrétaire
Sylvie Baruchet

S. Baruchet